



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Téléphone : 03.60.46.18.84

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1er Février 2021

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 25 Janvier 2021 s'est réuni le 1er février 2021 à 19h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames JAUNET, CARTON, CORMARY, BOUTOILLE
Messieurs BLANC, GUERDA, GROSPIRON, MARVILLE, MORIN

ABSENTS EXCUSES: Mme DEL RIO (pouvoir à Mme JAUNET),

Constatant que le quorum est atteint, madame le maire ouvre la séance à 19h35.

Madame Le Maire demande si elle peut rajouter 2 points à l'ordre du jour

Désignation de la secrétaire de séance et approbation du CR du conseil municipal du 23 novembre.

A l'unanimité le conseil accepte.

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Mme CARTON Martine est élue secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3/ Objet : DEMANDE DE SUBVENTION ASSAINISSEMENT DES POTEAUX DES TROIS FORETS

Madame le Maire fait part d'une demande de Mr WALLUT pour l'association de la sauvegarde des poteaux des 3 forêts concernant la remise en état d'un poteau en forêt sur le Mont Alta, qui a été renversé par un engin à moteur non identifié, et propose un montant de 300 Euros.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

4/ REMISE EN ETAT DU TERRAIN DE TENNIS

Le tennis est fortement dégradé, une demande de subvention a été déposée et accordée par le conseil général. Nous avons un devis de remise en état datant de deux ans. Nous avons appris que cela était l'activité d'un Aumontois et lui avons demandé un nouveau devis. Celui ci nous a établi un devis de 7848€. Au vu des réserves noté sur le devis, il a été décidé de demander des explications complémentaires .

5/ Objet : PENALITE TPA

Madame le Maire nous fait part des difficultés rencontrées, avec le chef de chantier et le conducteur de travaux pour la remise en état des différents dégâts et la reprise de malfaçons occasionnés pendant les travaux de l'assainissement. Des pénalités sont appliquées.

Elle nous explique les conditions de calcul des pénalités possibles.

A l'unanimité le conseil demande le renvoi de ce point après la date de réception définitive du chantier.

6/ Objet : TRAVAUX DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX

Lors d'une réunion de travail Mme Del Rio nous avait fait part des devis reçus pour le raccordement des bâtiments communaux.

Les stes Chrétien, NAC, Oise terrassement et Mondataire assainissement ont répondu à la demande de la Mairie.

Comme convenu lors de la réunion de travail, Madame le Maire propose la société CHRETIEN pour la réalisation de ces raccordements.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

7/ Objet : CONDITIONS D'ATTRIBUTION SUBVENTION AUX HABITANTS AGENCE DE L'EAU

L'agence de l'eau subventionne les raccordements en domaine privés, cette subvention est versée à la Mairie qui doit ensuite la reverser aux habitants. Pour cela un bureau d'étude a été mandaté, celui-ci doit entre autres effectuer les contrôles de conformité.

Les frais liés à cette opération sont déduits du montant de la subvention reversée.

Il avait été prévu de déduire 400€.

L'agence de l'eau a subventionné les frais du bureau d'étude et de fait le reste à charge est moindre pour la commune.

Madame le Maire propose donc de porter le montant déduit à 150 Euros par maison.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition

8/ Objet : RIFSEEP : conditions d'attribution

Madame le maire propose la suppression du RIFSET lors des arrêts maladie.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition

Questions diverses :

Mr GROPIPRON nous informe avoir reçu une demande de Mr GRESSIER pour l'autorisation de la remise en état d'une petite maison située sur un terrain de la commune afin se réunir avec ses amis chasseurs.

A l'unanimité le conseil accepte.

La séance est levée à 21h

Le maire,

Christel JAUNET

